

Décision du bureau communautaire
Pour une demande de subvention sur l'exercice 2021 au titre de la DETR
Projet de travaux et d'équipement des services scolaires et périscolaires

- VU** le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 23 juillet 2020 portant délégation au Bureau communautaire pour demander à tout organisme financeur, dans la limite de 100 000 €, l'attribution de subventions ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le bureau communautaire décide de procéder à une demande de subvention au titre de la DETR pour l'exercice 2021, portant sur le projet suivant :

« Travaux et équipement des services scolaires et périscolaires »

ARTICLE 2

Le bureau communautaire valide le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	en € HT		en € HT
stores	43 000,00 €	DETR	90 700,00 €
menuiseries	12 000,00 €	autofinancement	88 780,00 €
petit équipement	6 400,00 €	CAF	1 920,00 €
installation jeux extérieurs	120 000,00 €		
TOTAUX	181 400,00 €		181 400,00 €

Fait à Mondoubleau, le 19 janvier 2021

La Présidente


Karine GLOANEC MAURIN